



## COMPTABILITE APPROFONDIE

### Travaux dirigés

#### Thème 4 : Les opérations en devises- Corrigé

2023-2024

Semestre : 7 – Gestion

Enseignants : L. TAMNINE & A. TAGHZOUTI

1°-

a) les règles générales d'évaluation du PCG des dettes et des créances libellées en monnaies étrangères;

- **Valeur d'entrée** : Les créances et les dettes contractées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en dirhams sur la base du cours de change du jour de l'opération : date de facturation en général, date de l'accord des parties, ou date de paiement en ce qui concerne les avances et acomptes reçus ou donnés.

- **Valeur au bilan** : Les créances et les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et inscrites en comptabilité par correction de l'enregistrement initial en dirhams sur la base du dernier cours de change à la date d'inventaire.

Les différences entre les valeurs initialement inscrites dans les comptes (valeurs " historiques") et celles résultant de la conversion à la date de l'inventaire majorent ou diminuent les montants initiaux et constituent :

- des pertes latentes dans le cas de majoration des dettes ou de minoration des créances ;
- des gains latents dans le cas de majoration des créances ou de minoration des dettes.

Ces différences ou " écarts de conversion " sont inscrits en contrepartie des variations des créances et dettes :

- à l'actif du bilan pour les pertes latentes dans les rubriques " Ecart de conversion - Actif " de l'actif immobilisé et de l'actif circulant ;
- au passif du bilan pour les gains latents dans les rubriques " Ecart de conversion - Passif " du Financement Permanent et du Passif Circulant.

b)

☞ **Traitement comptable :**

En application des principes de clarté et de prudence :

- il n'est pas opéré de compensation, sauf exception prévue dans le CGNC, entre gains latents et pertes latentes ( les pertes et gains latents compensés par " couverture de charge " et figurant dans les rubriques " Ecart de conversion " doivent être mentionnés distinctement dans l'ETIC (A1).

- les gains latents ne sont donc pas inscrits dans les produits, car non encore réalisés ;

- les pertes latentes, représentant un risque de change à la date de l'inventaire, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges de caractère durable pour les créances et les dettes à plus d'un an d'échéance à la date du bilan, ou de provisions pour risque et charges du passif circulant pour celles à moins d'un an d'échéance à la date du bilan.

Ainsi, on peut résumer le traitement comptable ainsi:

**1) A la date de facturation :** enregistrement de l'opération selon de cours de change de la date de la facturation

**2) A la fin d'exercice :** Constatation des gains de change et des pertes de changes latents selon le cours de change de l'inventaire et constitution de provision pour pertes de change latentes en vertu du principe de prudence.

**3) A la réouverture des comptes :** les écritures d'écart sont contrepassées

**4) A la date de règlement :** constatation de la perte ou gagne de change

**5) A la clôture de l'exercice :** reprises des provisions constatées ou réajustement des provisions

☞ **Traitement fiscal**

Les écarts de conversion-passif relatifs aux augmentations des créances et aux diminutions des dettes libellées en monnaies étrangères, ils sont évalués à la clôture de chaque exercice selon le dernier cours de change.

Les écarts constatés suite à cette évaluation sont imposables au titre de l'exercice de leur constatation.

Les écarts de conversion-actif, relatifs aux diminutions des créances et à l'augmentation des dettes, constatés suite à cette évaluation sont déductibles du résultat de l'exercice de leur constatation.

**2° Ecritures au journal**

➤ **Pour le client Carrefour**

3701		Diminution des créances circulantes	13 000	
	3421	Clients		13 000
		Perte de change latente		

6393		Dot. aux provis. p. risques et charges financières	13 000	
	4506	Provisions pour risques de changes		13 000
		Constatation de la provision		

➤ **Pour le client Amixo**

3421		Clients	5 750	
	4701	Augmentations des créances circulantes		5 750
		gain de change latent		

➤ **Pour le fournisseur Jakson**

3702		Augmentations des dettes circulantes	10 642,5	
	4411	Fournisseurs		10 642,5
		Perte de change latente		
6393		Dot. aux provis. p. risques et charges financières	10 642,5	
	4506	Provisions pour pertes de changes		10 642,5
		Constatation de la provision		

➤ **Pour le fournisseur LCMD**

4411		Fournisseurs	6 710	
	4702	Diminutions des dettes circulantes		6 710
		Gain de change latent		